

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2006

En introduction, Monsieur CAMOIN, Adjoint à la Circulation, Président du Conseil de Quartier attire l'attention sur un axe fort de la politique municipale : **la défense des services publics**, mis à mal tant au niveau national que local : réduction des effectifs, diminution de la qualité du service rendu, autant d'attaques redoutables auxquelles la Municipalité a souhaité faire face. Ainsi, les élus se sont mobilisés en créant un collectif de défense des Services Publics et diverses actions se sont succédées depuis le mois de mars dernier. La mobilisation des Martégaux démontre leur attachement au maintien et à la qualité des Services Publics et l'équipe municipale compte poursuivre ce mouvement impulsé.

Roger CAMOIN évoque **les grands thèmes** qui intéressent **le devenir du territoire martégal** et qui répondent aux besoins des habitants dans divers domaines : l'école de danse, la construction de nouveaux logements, la réhabilitation du Fort de Bouc, le parc de Figuerolles, le siège technique de la CAOEB...

Il aborde quelques aspects du **développement de Martigues en matière économique et touristique** : les conditions d'accueil proposées attirent de nombreux investisseurs. Une mise à disposition du foncier à un prix attractif a permis le développement de sept zones d'activités économiques regroupant 9592 emplois.

En matière de **tourisme**, la Commune va accueillir un complexe de thalassothérapie à Sainte croix et un village de vacances à Carro. De même, elle aménage son camping de l'Hyppocampe en résidence de loisirs. Ces projets participent à la valorisation du littoral de la Côte Bleue tout en le préservant.

La Ville de Martigues concilie également **le maintien de l'industrie** avec le développement touristique. C'est une manière de conserver de bonnes ressources fiscales et de bénéficier de coûts de fonctionnement des infrastructures faiblement reportés sur les usagers. Ainsi, de nombreux services sont gratuits : transports scolaires, médiathèque, enlèvements des ordures ménagères...

Concernant **le Plan Local d'urbanisme (PLU)**, Monsieur CAMOIN a évoqué les orientations de la Municipalité en matière de **logement** : développer l'habitat, poursuivre la réhabilitation du centre ville, requalifier les quartiers d'habitat collectif représentent des objectifs prioritaires. Dans le quartier de l'Hôtel de Ville, des opérations privées sont engagées et contribuent à répondre à la demande de logements.

Puis, Monsieur CAMOIN fait le point sur **le projet de la voie de contournement**. Il présente à la population les réserves émises par la Ville auprès de l'Etat sur ce dossier. Les services de la Direction des Routes de l'Etat ont établi un avant-projet sommaire et les positions des villes concernées convergent pour émettre de vives réserves sur deux points très importants :

La première concerne la disparition de l'échangeur, initialement prévu entre Paradis Saint-Roch et Croix-Sainte, permettant un bon raccordement des quartiers ouest de Martigues, d'une partie de Port-de-Bouc et la zone de Caronte de l'A55.

La seconde est que l'Etat ne souhaite pas mentionner dans son dossier d'utilité publique, un autre échangeur qui devrait se situer au niveau de Réveilla (plan Fossan), pris en charge financièrement par le Département et qui présente un double intérêt : la desserte des nouveaux quartiers en développement dans le secteur Nord de Martigues et de Port-de-Bouc, mais surtout de pouvoir raccorder l'A55 à la route d'Istres par un barreau aboutissant au Nord de la ZAC des Etangs.

Pour le quartier de l'Hôtel de Ville, les aménagements se poursuivent avec notamment, sur la Rotonde, **la construction d'un l'Hôtel., du siège de la CAOEB** et d'une soixantaine de places de stationnement publique.

Au premier semestre 2007, devraient démarrer des travaux **d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue du Moulin de France et de la route de Port-de-Bouc.** Cet aménagement améliorera l'entrée de ville sur le plan du trafic mais aussi de l'esthétique.

L'impasse du Moulin de France fera l'objet d'une réfection de voirie.

La séance a ensuite porté sur les questions suivantes :

L'impasse des Rayettes est de loin la principale préoccupation des riverains venus nombreux ce soir là. Bien que cette voie soit toujours la propriété de la DDE, les habitants attendent une prise de décision de la Ville pour des travaux d'aménagement liés à la sécurité. Ils demandent un renforcement de l'éclairage public en attendant la création de trottoirs. Monsieur CAMOIN expose les diverses raisons pour lesquelles ce dossier n'a pas avancé : EDF doit passer un câble de moyenne tension depuis deux ans. Compte tenu des difficultés d'EDF à faire face aux charges de plus en plus importantes qui leur sont attribuées et à la diminution de leurs moyens en ingénierie, les travaux n'ont toujours pas été réalisés à ce jour. De plus, le Conseil Général n'a pas pris ce dossier en compte dans les priorités financières 2007. En effet la politique gouvernementale actuelle alourdit les charges financières du Conseil Général notamment avec la rétrocession de l'entretien des routes nationales sans compensations financières. Monsieur Camoin, avec l'accord de Monsieur le Maire souhaite interpeller le Président du Conseil Général afin que soit donnée autorisation à la Ville de réaliser les travaux. Il propose aux habitants de soutenir cette démarche par une pétition.

La seule réalisation pour laquelle les services de la Ville puissent s'engager aujourd'hui est le **renforcement de l'éclairage public** pour la sécurité des piétons. L'entrée de l'impasse des Rayettes mériterait également d'être améliorée ainsi que le stationnement en haut de l'impasse.

Sur le champ à Mathieu, des projets sont à l'étude mais ne vont pas encore prendre corps.

Son usage devrait être réservé aux services publics. Il y aura sûrement un parking car la configuration du terrain permet de l'intégrer dans l'organisation urbaine.

Actuellement, le champ à Mathieu sert de parking les soirs de Fêtes. Les habitants suggèrent que son entrée soit matérialisée par des barrières afin que les véhicules ne se retrouvent pas bloqués.

Le jardin public du chemin Paradis a fait l'objet de demandes d'amélioration : clôture végétale pour la sécurité des enfants, protection contre les déjections canines. Ces demandes seront prises en compte dans la continuité des aménagements du quartier, lorsque la Rotonde de l'Hôtel de Ville sera terminée.

Face à la demande de certains habitants de la Villa Martégale qui souhaiteraient l'enlèvement **des cyprès bleus de Provence,** il est expliqué que ces arbres sont centenaires et qu'ils font partie de notre patrimoine végétal. Le Service des Espaces Verts assure que ces arbres ne représentent aucun danger pour les habitations et les riverains.

Des observations concernant **la vitesse excessive sur l'avenue Kennedy** conduisent les habitants à demander des contrôles de vitesse par la Police. Roger Camoin indique que des contrôles vont avoir lieu en début d'année sur l'ensemble de la ville pour lutter contre ce phénomène d'incivilité.

Des habitants se sont plaints, auprès de Monsieur le Maire, de nuisances sonores liées au **restaurant du Festival**. Monsieur Camoin indique en retour que l'Association en a été informée et que des contrôles et des verbalisations si nécessaires, seront effectués. La recherche d'un nouvel emplacement est à l'étude. De même, une vigilance accrue quant au stationnement gênant sera assurée pour éviter les désagréments subis par les riverains de la rue Paul Gauguin.

Des habitants s'interrogent sur **le tri sélectif** qui n'a pas été mis en place à la **Villa Paradis, à l'Albatros, au Clos Vénitien et au Clos Clair Soleil**. Cette demande sera transmise au Service du Nettoyement.

Diverses questions concernant **la circulation des piétons** et notamment des personnes à mobilité réduite ont été prises en compte afin de trouver des solutions et apporter des améliorations.

L'objet de ce compte rendu public distribué après chaque réunion du conseil de quartier, vise à ne retenir que les questions de nature à alimenter un débat global. Des points non relatés ici feront toutefois l'objet d'un suivi auprès des Services concernés.

Le Conseil de Quartier de l'Hôtel de Ville

s'est déroulé le Jeudi 14 Décembre 2006 au Club House
Julien Olive.

Il a débuté vers 17h30 pour une durée de deux heures.

40 personnes étaient présentes réparties de la manière suivante :

- **1 élu**, Monsieur CAMOIN,
- **6 techniciens** représentants des Services Municipaux
- **1 représentant de la Police Municipale**
- **2 journalistes**
- **30 habitante(s)** et **représentants d'associations**